



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1497

Attribution d'une subvention d'investissement de 1 000 000 euros à l'AFPICL, en vue de l'agencement et l'équipement de l'Université Catholique de Lyon – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante – Opération n° 02SEUCLY et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00005

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINA, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1497 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 1 000 000 EUROS A L'AFPICL, EN VUE DE L'AGENCEMENT ET L'EQUIPEMENT DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDANTE – OPERATION N° 02SEUCLY ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME 00005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « subvention pour travaux université catholique », ainsi que le vote et l'actualisation des autorisations de programme dont celle « Aménagements Culture et Patrimoine 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00005.

Fondée en 1875, l'Université Catholique de Lyon (UCLy) s'est développée au cœur de la cité lyonnaise sur sa Presqu'île, place Bellecour. Cet ancrage historique constitue un élément clé de son identité et de celui de la ville. Soumise à des contraintes de surface et de mise aux normes quasi insolubles place Bellecour, l'UCLy s'étendit sur le campus Carnot en 2005 ; ce fut un premier investissement décisif. Le campus se dote alors d'équipements modernes et accueille aujourd'hui plus d'un tiers des étudiants de l'université, mais ne permet pas de couvrir tous ses besoins en développement.

L'UCLy se porte donc candidate dans le cadre de l'appel à projets, lancé par le Préfet en mai 2009, concernant la transformation de la prison Saint-Paul et élabore avec Pôles Développement (AMO) et Garbit et Blondeau (Architectes), un projet global intitulé « La Vie Grande Ouverte ».

L'Université propose la conservation de 40 % du patrimoine, ouvert sur la formation, l'éducation et la recherche ainsi qu'une ouverture sur l'esprit social à Saint-Joseph, avec Habitat et Humanisme, l'OPAC du Rhône et des opérations privées (logements en accession et bureaux). Le cahier des charges du projet comporte plusieurs exigences patrimoniales, urbanistiques et environnementales.

L'UCLy propose de travailler en équipe avec SOFADE, filiale de Dentressangle Initiatives, mandataire unique et OGIC. L'État désigne le projet « La Vie Grande Ouverte » lauréat en novembre 2010. La promesse de vente est signée en février 2011 et le permis de construire délivré en avril 2012. L'ouverture est prévue en septembre 2015 et proposera une école de commerce (ESDES), un pôle facultaire de Droit, un pôle facultaire de Sciences, ainsi que des locaux de formation continue.

35 000 m² sont ainsi aménagés comprenant :

- pour le campus, les équipements suivants sur 10 000 m² : 20 amphithéâtres, 70 salles de cours, un pôle informatique, une salle de sport, des locaux de vie étudiante, une cafétéria...

- pour le laboratoire d'économie sociale et solidaire (Habitat et Humanisme) sur 25 000 m² : 65 logements sociaux locatifs, 108 chambres destinées aux étudiants, 25 logements affectés aux personnes âgées ou malades.

La SCI Bellista porte le foncier et la construction pour un budget de 76 millions d'euros, l'AFPICL les investissements en agencements et équipements pour un budget de 6 millions d'euros. Le budget global de l'opération se chiffre donc à 82 millions d'euros. La Région et le Département participent à l'opération en versant chacun une subvention de 4 millions d'euros à la SCI Bellisa.

En vertu de ces statuts, l'AFPICL, l'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon, créée en 1877, a notamment pour objet de gérer, sans but lucratif, le patrimoine immobilier et mobilier de l'Institut catholique de Lyon. A ce titre, elle a sollicité la Ville de Lyon pour une aide permettant de financer une partie des équipements et agencements sur un budget de 6 millions d'euros.

La Ville de Lyon est actuellement le 2^e pôle universitaire de France. Elle compte aujourd'hui plus de 138 000 étudiants, dont 16 000 étudiants internationaux, répartis dans 19 universités, Grandes Ecoles, instituts et établissements d'enseignement supérieur, avec 11 500 enseignants-chercheurs et 5 000 doctorants répartis sur 510 laboratoires publics et privés.

Lyon a pour ambition de se positionner dans le TOP 15 des grandes métropoles européennes de la connaissance.

En raison de cet objectif de valorisation de l'enseignement supérieur et de rayonnement international, la Ville de Lyon souhaite soutenir l'AFPICL à hauteur d'un million d'euros.

L'AFPICL s'engage à utiliser cette subvention pour acquérir les biens et réaliser les aménagements suivants au sein de l'Institut catholique de Lyon :

- Technologies : équipement des salles et amphithéâtres, interconnexion du réseau LYRE, réseau IP et WIFI, téléphonie, postes de travail, affichage dynamique, vidéo-protection, portiques bibliothèque, équipement labo langues, nouveaux logiciels, reprographie.

- Equipements : bibliothèque, salles de cours, bureaux, salle de sport, locaux étudiants, salles multimédia, laboratoires, autres locaux.

Ces équipements et agencements seront, en outre, utilisés dans le seul cadre des activités d'enseignement supérieur de l'Institut catholique de Lyon et exclus de tout usage culturel.

Le montant de la subvention s'élève donc à 1 000 000 € et elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagement culture et patrimoine 2015-2020 », programme 00005.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- Une subvention d'équipement de 1 000 000 € est allouée à l'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon, pour le financement de l'agencement et des équipements de l'Université Catholique de Lyon. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Culture et Patrimoine 2015-2020 », programme n° 00005.

2- La convention financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon, afin de définir les obligations respectives des parties et les modalités d'octroi de la subvention d'investissement, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00005, AP n° 2015-1, opération n° 02SEUCLY et sera imputée au chapitre 204, sur l'article 20421, fonction 23, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2015 : 1 000 000 €.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN